

# Politique de protection des données OneLife – Clients

## 1. Données collectées

Les données à caractère personnel sont définies par référence au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et toute autre législation ou réglementation en vigueur au Luxembourg (ci-après les « Législations et réglementations en matière de données à caractère personnel ») dans le cas des données concernant une personne physique identifiée ou identifiable.

Cela inclut toute donnée grâce à laquelle une personne physique peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Dans le cadre de la présente Politique, cela concerne le Souscripteur, l'Assuré, le Bénéficiaire ou toute autre personne physique auprès de qui des données à caractère personnel sont collectées puis traitées (ci-après individuellement une « Personne concernée » et collectivement des « Personnes concernées »). Les Données à caractère personnel collectées incluent notamment, mais sans que cela ne soit limitatif, les noms, le lieu et la date de naissance, l'adresse, le numéro d'identification national, la profession et le patrimoine de la Personne concernée. Cela inclut également des données sensibles concernant les Personnes concernées dont des données concernant la santé mentale ou physique, qui seront ci-après désignées des « Données sensibles ». Toutes ces données seront ci-après désignées des « Données à caractère personnel ».

Les Données à caractère personnel collectées, conservées et traitées incluent:

- Des Données à caractère personnel d'identification telles que, mais sans que cela ne soit limitatif, les noms et prénoms;
- Des Données à caractère personnel d'identification émises par les pouvoirs publics telles que le numéro de Sécurité sociale, de carte d'identité ou de passeport;
- Des Données à caractère personnel d'identification électronique telles que les adresses électroniques;
- Des Données à caractère personnel de localisation électronique telles que le numéro de téléphone portable;
- Des Données à caractère personnel professionnelles telles que le métier ou la profession;
- Des Données à caractère personnel financières spécifiques telles que le numéro d'identification fiscale et les revenus annuels;
- Des Données à caractère personnel relatives aux caractéristiques personnelles telles que l'âge et le sexe;
- Des Données à caractère personnel relatives à la composition du foyer telles que la situation matrimoniale;
- Des Données à caractère personnel relatives aux études et à la formation.

Dans le cas d'une garantie décès complémentaire applicable au Contrat, les Données à caractère personnel collectées, conservées et traitées peuvent notamment inclure:

- Des Données à caractère personnel relatives au physique telles que le poids;
- Des Données à caractère personnel relatives à la santé;
- Des Données à caractère personnel relatives au mode de vie telles que la consommation d'alcool et de tabac.

Toutes les Données à caractère personnel (y compris celles liées à des Personnes concernées autres que le Souscripteur) traitées par l'Assureur sont fournies par la Personne concernée par les moyens suivants:

- La demande de souscription du Contrat par le Souscripteur;
- Les sites Internet sécurisés, le site Internet public <http://www.onelife.eu.com>, OneApp, l'application mobile de OneLife;
- Les courriers postaux ou électroniques envoyés à l'Assureur ou les appels téléphoniques qu'il reçoit;
- Les manifestations et autres conférences organisées par l'Assureur auxquelles la Personne concernée participe;
- L'intermédiaire choisi par le Souscripteur dans le cadre de la souscription ou de l'administration du Contrat en vue du respect, par l'Assureur, de ses obligations légales et de conformité.

Aux fins de la bonne exécution du Contrat, les Données à caractère personnel collectées sont susceptibles d'inclure les Données à caractère personnel de Personnes concernées autres que le Souscripteur et l'Assuré (par exemple, mais sans que cela ne soit limitatif, celles concernant le Bénéficiaire ou le(s) cessionnaire(s) du Contrat). Le Souscripteur et l'Assuré comprennent et reconnaissent que l'intérêt légitime de l'Assureur et de toute autre Personne concernée est de permettre à l'Assureur de collecter et de traiter ces Données à caractère personnel au profit de toute autre Personne concernée, auquel cas l'Assureur collectera et traitera ces Données à caractère personnel et prendra bien soin de trouver un juste équilibre entre la finalité recherchée et le respect de la vie privée de la Personne concernée.

## 2. Nature et finalités du traitement

Le Souscripteur comprend que pour souscrire le Contrat, il est obligatoire que l'Assureur collecte diverses Données à caractère personnel (y compris des Données sensibles) concernant les Personnes concernées en vue de la souscription et, si l'Assureur l'accepte, de la conclusion et l'administration du Contrat mais également afin de lui permettre de satisfaire à diverses obligations légales et réglementaires qui lui incombent telles que celles liées à la prévention du blanchiment de capitaux et/ou du financement du terrorisme. Pendant la durée du Contrat, l'Assureur pourra également devoir collecter des Données à caractère personnel supplémentaires auprès des Personnes concernées afin de mettre à jour ses archives en vue de la conclusion du Contrat et de permettre aux Personnes concernées d'accéder à de nouvelles fonctionnalités (telles que, par exemple, le Site Internet sécurisé de l'Assureur, son service de relevés en ligne, son service de signature électronique et/ou OneApp, l'application mobile de OneLife) ou les Personnes concernées pourront également les transmettre directement à l'Assureur.

Toutes les Données à caractère personnel seront traitées conformément aux Législations et réglementations en matière de données à caractère personnel, à la présente Politique en matière de Données à caractère personnel et à la Déclaration de protection des données à caractère personnel qui fait partie intégrante du Formulaire de souscription, aux fins suivantes:

L'Assureur utilisera dans un premier temps les Données à caractère personnel pour satisfaire ses **obligations contractuelles** envers la Personne concernée ou pour prendre des **mesures précontractuelles** à la demande de la Personne concernée, notamment:

- Évaluer les risques;
- Élaborer la stratégie et le profil d'investissement de la Personne concernée;
- Traiter la souscription;
- Rédiger, transmettre, administrer et conclure le Contrat;
- Payer tout rachat total ou partiel éventuel et toute autre demande de paiement au titre du Contrat.

L'Assureur traitera également les Données à caractère personnel afin de se conformer à toutes les **obligations légales, réglementaires et administratives** auxquelles il est soumis, notamment dans les domaines suivants:

- Prévention et détection du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et les poursuites en la matière;
- Respect des législations en matière d'assurance ou toute autre législation;
- Lutte contre la fraude fiscale;
- Respect des obligations fiscales, ce qui inclut les obligations de déclaration obligatoire, les déclarations d'impôt et leur paiement;
- Mise à jour des archives concernant la Personne concernée.

L'Assureur les traitera également à des fins de prospection et de transmission à la Personne concernée d'offres commerciales, de concours, de promotions et de jeux, si la Personne concernée **consent** à un tel traitement.

Pour finir, l'Assureur pourra procéder au traitement des Données à caractère personnel dans son **intérêt légitime**, auquel cas il prendra bien soin de trouver un juste équilibre entre la finalité recherchée et le respect de la vie privée de la Personne concernée. À ce titre, l'Assureur pourra notamment traiter les Données à caractère personnel aux fins suivantes:

- Évaluer l'efficacité des activités de prospection de l'Assureur;
- Mener des activités de recherche, de formation et d'analyse statistique afin d'améliorer les services;
- Rendre, pour la Personne concernée, les formulaires et les outils de l'Assureur, ce qui inclut les outils numériques, plus faciles à utiliser;
- Permettre à la Personne concernée d'accéder à des services supplémentaires;
- Répondre aux questions et aux demandes d'information;
- Procéder au traitement des Données à caractère personnel liées aux Personnes concernées, transmises librement par le Souscripteur et l'Assuré ou les autres Personnes concernées auxquelles elles se rapportent, dans le cadre du Contrat.

En signant le présent Formulaire de souscription, le Souscripteur et l'Assuré reconnaissent explicitement qu'ils ont été informés de la collecte et du traitement de leurs Données à caractère personnel ainsi que de celles concernant d'autres Personnes concernées et reconnaissent que l'Assureur les collectera, les conservera et les traitera aux fins décrites ci-dessus.

## 3. Données sensibles

Aux fins décrites ci-dessus et en vue de la bonne exécution du Contrat, les Données à caractère personnel collectées ne contiendront pas de données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, la religion ou les convictions philosophiques, l'appartenance syndicale, des données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions ou aux mesures de sûreté connexes ou des données concernant la vie sexuelle et l'orientation sexuelle d'une personne physique. Si de telles données venaient à être demandées à la Personne concernée, par exemple en vue de la bonne exécution du Contrat souscrit par le Souscripteur, le consentement explicite de la Personne concernée à la collecte, au traitement et à l'archivage de telles données devra préalablement être obtenu par l'Assureur.

Nonobstant ce qui précède, dans le cadre et en vue de la bonne exécution du Contrat, les Données à caractère personnel collectées devront ou pourront contenir des données génétiques ou biométriques afin d'identifier une personne de manière unique ou des données concernant la santé qui sont considérées comme des Données sensibles.

Le Souscripteur et l'Assuré reconnaissent explicitement qu'ils ont été dûment informés de la collecte et du traitement de leurs Données sensibles et les acceptent spécifiquement et, par la suite, autorisent l'Assureur à les conserver et à les traiter, en vue de l'exécution du Contrat et aux fins décrites dans la présente Politique de protection des données OneLife.

Le Souscripteur et l'Assuré sont informés qu'un tel consentement à l'égard de la collecte et du traitement de leurs Données sensibles peut être retiré à tout moment par la Personne concernée. En outre, ils sont également informés que, du fait de la nature du Contrat, si une Personne concernée venait à retirer son consentement à la collecte et au traitement de ses Données sensibles, l'Assureur pourrait ne plus être en mesure d'assurer le paiement de la garantie décès complémentaire (si applicable au Contrat). Dans un tel cas de figure, le Souscripteur comprend et accepte que le retrait du consentement tel que prévu dans le présent paragraphe, peut être considéré et traité par l'Assureur comme une renonciation explicite à la garantie décès complémentaire (si applicable au Contrat).

L'Assureur s'assurera que l'accès aux Données sensibles de la Personne concernée est strictement limité.

En signant le Formulaire de souscription, le Souscripteur et l'Assuré s'engagent explicitement à informer les autres Personnes concernées (telles que, mais sans que cela ne soit limitatif, le Bénéficiaire) de la collecte et du traitement de leurs Données à caractère personnel par l'Assureur en vue de la bonne exécution du Contrat.

#### 4. Prise de décision automatisée et Profilage

Les Données à caractère personnel collectées pourront être traitées en partie à l'aide de moyens automatisés mais uniquement si la décision est nécessaire pour conclure ou exécuter le Contrat et notamment dans le cadre de la satisfaction des obligations légales de l'Assureur (telles que, mais sans que cela ne soit limitatif, les obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux).

Aucune décision ne sera intégralement prise sur la base d'un traitement automatisé des Données à caractère personnel et cette décision reviendra au final au personnel/à la direction de l'Assureur. Celui-ci procédera à des contrôles réguliers afin de s'assurer que ses systèmes fonctionnent comme prévu.

Les Données à caractère personnel collectées pourront être traitées en partie à des fins de profilage en plus des finalités statistiques, si cela est nécessaire pour conclure ou exécuter le Contrat et notamment dans le cadre de la satisfaction des obligations légales de l'Assureur (telles que, mais sans que cela ne soit limitatif, les obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux).

#### 5. Durée du traitement

Les Données à caractère personnel collectées ne seront pas conservées dans les systèmes de l'Assureur pendant une période plus longue que nécessaire aux fins décrites ci-dessus, nonobstant toute réglementation spécifique en matière de conservation de données applicable aux sociétés d'assurances luxembourgeoises. L'Assureur ne devra notamment pas conserver les données collectées pendant une durée supérieure à 10 ans à compter de la résiliation du dernier contrat souscrit par la Personne concernée (ci-après la « Durée de conservation »). Les Données à caractère personnel pourront être conservées au-delà de la Durée de conservation pendant une durée limitée de 10 ans mais ne pourront être traitées qu'à des fins statistiques, tout particulièrement grâce à des mesures de pseudonymisation et de minimisation.

Ces données devront être limitées au sexe, au patrimoine et au type de patrimoine, aux revenus, à la nationalité, au pays de résidence, à la situation matrimoniale, à la profession, à l'activité professionnelle, à une possible fonction politique, militaire, judiciaire ou administrative, à d'autres engagements financiers ou à la stratégie et au profil d'investissement.

#### 6. Transfert de Données à caractère personnel

L'Assureur se réserve le droit de transférer les Données à caractère personnel à ses prestataires afin de satisfaire ses obligations aux termes des Conditions générales et en vue de la bonne exécution et de l'administration du Contrat à :

- des sociétés qui sont à tout moment membres ou non de son groupe de sociétés (ou autres sociétés agissant selon ses instructions);
- des sociétés à qui l'Assureur fait appel à des fins d'archivage;
- des sociétés à qui l'Assureur fait appel pour rester en contact avec la Personne concernée (telles que, mais sans que cela ne soit limitatif, les services postaux et de télécommunications);
- des sociétés à qui l'Assureur fait appel pour administrer le Contrat (telles que, mais sans que cela ne soit limitatif, les réassureurs, les agrégateurs et les prestataires de services);
- des sociétés à qui l'Assureur fait appel à des fins d'administration financière du Contrat;
- toute autre personne spécialement désignée ou autorisée par la Personne concernée (y compris dans des pays tiers si cela est spécifiquement demandé par la Personne concernée), notamment, par exemple, l'Intermédiaire;
- des personnes ou autorités à qui l'Assureur est contraint ou autorisé, au titre de la loi ou de toute autre réglementation, à divulguer de telles données, conformément aux modalités évoquées dans les Législations et réglementations en matière de données à caractère personnel susmentionnées ou toute autre législation ou réglementation applicable à l'Assureur, telles que l'administration fiscale ou conformément à la décision d'un tribunal compétent;
- des personnes situées en dehors de l'Espace économique européen (EEE) si les Personnes concernées donnent mandat à l'Assureur à cette fin.

La Personne concernée est autorisée à demander des informations détaillées concernant ces transferts à tout moment.

L'Assureur ne procède pas à des opérations de traitement de données dans un pays qui n'est pas situé dans l'Espace économique européen. Si l'Assureur vient à modifier sa Politique à cet égard, la Personne concernée en sera préalablement informée.

Conformément aux dispositions de l'article 300 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances applicables aux sociétés d'assurances luxembourgeoises et conformément aux Législations et réglementations en matière de données à caractère personnel, l'Assureur ne pourra communiquer les Données à caractère personnel qu'à l'Intermédiaire désigné par le Souscripteur dans le mandat d'information.

**Attention : si le Souscripteur refuse la communication de l'ensemble des Données à caractère personnel le concernant à l'Intermédiaire, cela peut gravement nuire à la qualité du service fourni par l'Assureur et l'Intermédiaire au Souscripteur dans le cadre du Contrat. Dans un tel cas de figure, le Souscripteur s'engage à informer l'Intermédiaire de l'ensemble des Données à caractère personnel des Personnes concernées liées au Contrat et l'Assureur n'assumera aucune responsabilité en cas de demandes et/ou de préjudices du fait du choix exprimé par le Souscripteur.**

## 7. Identité et coordonnées du Responsable du traitement et du Délégué à la protection des données

Le Responsable du traitement est l'Assureur:

The OneLife Company S.A.  
38, Parc d'activités de Capellen  
BP 110 L-8303 Capellen  
Luxembourg  
Tél.: +352 4567301

Le Délégué à la protection des données de l'Assureur (ci-après le « DPD ») peut être contacté via le Site Internet sécurisé de l'Assureur, par courrier postal à l'adresse de l'Assureur ou par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante: [dpo@onelife.eu.com](mailto:dpo@onelife.eu.com).

## 8. Droits de la Personne concernée

Conformément aux Législations et réglementations en matière de données à caractère personnel et toute autre législation ou réglementation applicable, la Personne concernée a le droit de:

1. Obtenir des informations transparentes sur les Données à caractère personnel collectées et sur le traitement effectué sur celles-ci.
2. Demander à l'Assureur l'**accès** aux Données à caractère personnel et notamment afin d'obtenir des informations sur les finalités du traitement, les catégories de Données à caractère personnel concernées et les destinataires ou catégories de destinataires à qui elles ont été divulguées.
3. Demander la **rectification** des Données à caractère personnel, à savoir demander que des Données à caractère personnel spécifiques soient rectifiées dans les systèmes de l'Assureur si l'un des fondements juridiques s'applique.
4. Demander une **limitation du traitement**, à savoir que si l'un des fondements juridiques s'applique, demander que des Données à caractère personnel ne soient traitées, à l'exception de toute conservation, qu'avec le consentement de la Personne concernée, ou en vue de la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, ou en vue de la protection des droits d'une autre personne physique ou morale.
5. **S'opposer** au traitement de toute Donnée à caractère personnel en rapport avec sa situation particulière sur la base de l'intérêt légitime de l'Assureur.
6. Demander la **portabilité**, à savoir le droit de recevoir les Données à caractère personnel la concernant qu'elle a fournies à un Responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transmettre ces données à un autre Responsable du traitement si cela est techniquement possible.
7. Utiliser son **droit à l'oubli**, à savoir demander l'effacement de l'intégralité des archives de l'Assureur la concernant, sous réserve des stipulations de la clause 5 concernant la pseudonymisation et l'anonymisation.
8. **Recevoir une notification** en cas de violation des Données à caractère personnel, à savoir si des Données à caractère personnel collectées et traitées par l'Assureur sont perdues ou font l'objet d'un accès ou d'une divulgation non autorisé(e) qui est susceptible d'engendrer un préjudice grave pour la Personne concernée.
9. **Retirer son consentement** à tout moment si le traitement des Données à caractère personnel est basé sur celui-ci (à savoir par exemple, mais sans que cela ne soit limitatif, aux fins d'offres commerciales, de concours, de promotions et de jeux).
10. **Introduire une réclamation** auprès de l'Autorité de contrôle du Luxembourg, à savoir envoyer une lettre de réclamation à la Commission Nationale pour la Protection des Données, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.
11. Les droits liés à la prise de **décision automatisée**, ce qui inclut le **profilage**, à savoir la prise d'une décision de la société sur la base de Données à caractère personnel sans aucune intervention humaine, ou le profilage, à savoir un traitement automatisé de données afin d'évaluer certains éléments relatifs à une personne. Dans les cas de figure où des décisions fondées sur un traitement automatisé sont prises, la Personne concernée a le droit d'obtenir une intervention humaine dans le cadre du traitement qui a donné lieu à cette décision, d'exprimer son point de vue et contester la décision prise.

L'Assureur se réserve le droit de refuser de répondre à la demande faite par la Personne concernée dans les situations suivantes:

- Lorsque les informations fournies pour appuyer la demande ne lui permettent pas de spécifiquement identifier la Personne concernée à l'origine de la demande; ou
- Lorsque les demandes d'une personne concernée sont manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif.

L'Assureur ne facturera pas de frais ou d'honoraires si la Personne concernée exerce ses droits. Toutefois, il se réserve le droit de facturer des frais raisonnables qui tiennent compte des coûts administratifs engendrés par la fourniture des informations, leur communication ou la prise des mesures demandées, lorsque les demandes d'une personne concernée sont manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif.

La Personne concernée pourrait refuser de communiquer ses Données à caractère personnel à l'Assureur. Cela empêcherait la poursuite des relations contractuelles avec l'Assureur et impliquerait la résiliation du Contrat après un préavis de 30 jours. L'Assureur devra alors rembourser au Souscripteur la valeur de rachat du Contrat conformément aux Conditions générales.

ESSENTIAL WEALTH

[onelife.eu.com](http://onelife.eu.com)

T (+352) 45 67 301

F (+352) 45 67 34

E [info@onelife.eu.com](mailto:info@onelife.eu.com)

The OneLife Company S.A.

38 Parc d'Activités de Capellen. BP 110. L-8303 Capellen. Luxembourg

RCS Luxembourg B34.402

ONE  
LIFE